

PRESTATION DU RAPPORT DE RECHERCHE D'ANTÉRIORITÉ / ETAT DE LA TECHNIQUE

1. Description

Le rapport de recherche d'antériorité consiste à identifier les divulgations antérieures (brevets ou documents non brevets) susceptibles de présenter des similitudes avec un brevet délivré*, en vue d'apprécier le contexte technologique dans lequel il s'inscrit.

Le rapport de recherche sur l'état de la technique permet d'identifier les divulgations antérieures (brevets ou documents non brevets) en évaluant leurs degrés de ressemblance avec l'objet de la demande de recherche.

2. Objectifs du rapport de recherche d'antériorité/ état de la technique

Les rapports de recherche d'antériorité/état de la technique ont pour objectifs :

- Apprécier le contexte technologique et documentaire entourant un brevet délivré ;
- Identifier les divulgations antérieures relatives à une technologie ou un domaine technique donné ;
- Savoir si une technologie particulière a fait l'objet d'un brevet ou d'une divulgation ;
- Connaître les activités d'innovation technologique de la concurrence ;
- Obtenir des informations techniques qui feront gagner du temps et d'efforts ;
- Compléter des analyses technologiques ou des études de marché.

3. Contenu du rapport de recherche d'antériorité/ état de la technique

Dans le cas d'une recherche d'antériorité, le rapport permet l'identification de documents brevets et non brevets susceptibles de présenter des similitudes avec le brevet concerné. Le rapport comprend également des citations, résumés ou indications permettant d'apprécier le degré de ressemblance entre les documents identifiés et l'objet du brevet.

Dans le cas d'une recherche de l'état de la technique, le rapport comprend les divulgations (brevets/non brevets) ayant un degré de ressemblance avec l'objet de recherche, en mettant le point sur les caractéristiques techniques divulguées dans ces documents, permettant d'apprécier leur pertinence au regard de l'objet de la recherche.

4. Les bénéficiaires de la prestation :

- Les entreprises (PME, TPE, start-up...) ;
- Les Universités, centres de recherche, centres techniques, clusters ;
- Personnes physique (inventeurs, chercheurs ...etc.).

5. Demande de la prestation

La demande de la prestation doit parvenir par courriel électronique prestationbrevet@ompic.ma ou par dépôt direct à l'OMPIC en remplissant le formulaire R1 mis en ligne sur le site de l'OMPIC, accompagnée de justificatif de paiement des taxes exigibles.

Toute demande ne comportant pas les pièces mentionnées ci-dessus et les informations demandées, est considérée non recevable.